



RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1992 B 01057

Numéro SIREN : 347 384 570

Nom ou dénomination : BOULANGER

Ce dépôt a été enregistré le 23/02/2017 sous le numéro de dépôt 3257

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE

445 boulevard Gambetta
CS 60455
59338 Tourcoing Cedex

BOULANGER SJ EC
Le Hub
avenue de la Motte
59810 Lesquin

RECEPISSE DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : BOULANGER

Numéro RCS : 347 384 570

Forme Juridique : Société anonyme

Numéro Gestion : 1992B01057

Adresse : avenue de la Motte
59810 Lesquin

Numéro du Dépôt : 2017R003257 (2017 3272)

Date du dépôt : 23/02/2017

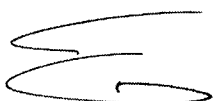
1 - Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire

Date de l'acte : 22/12/2016

1 - Décision : Nomination(s) d'administrateur(s)

Délivré à Lille Métropole le 23 février 2017

Le Greffier,



23 FEV. 2017

2017 AGO 32 SF

BOULANGER

SA AU CAPITAL DE 40 611 102 €
SIEGE SOCIAL : LE HUB – AVENUE DE LA MOTTE
59810 LESQUIN

347 384 570 RCS LILLE METROPOLE

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 22 DECEMBRE 2016**

L'AN DEUX MILLE SEIZE,
LE 22 DECEMBRE,
A HUIT HEURES QUARANTE CINQ.

Les Actionnaires de la Société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social de la société CLICTEL SAS à VILLENEUVE D'ASCQ, sur la convocation en date du 8 décembre 2016 qui leur a été faite par le Conseil d'Administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par chacun des membres de l'Assemblée en entrant dans la salle de réunion.

Monsieur Thierry MULLIEZ, Président du Conseil d'Administration préside la séance.

Monsieur Pierre Alain VIELVOYE est désigné Scrutateur par le Président.

Madame Emilie CIMENTI est désignée Secrétaire par le Président.

Le bureau, ainsi constitué, certifie la feuille de présence qui fait apparaître que le quorum requis par la loi et les statuts est atteint. L'Assemblée est régulièrement constituée et peut donc valablement délibérer.

Sont présents / absents & excusés :

Commissaires aux Comptes	Convoqué par	Présent	Absent & Excusé
AINE & DELDIQUE Associés, Représentés par Rémy AINE	LRAR en date du 8 décembre 2016		X
PWC AUDIT SA, Représentés par Philippe AERTS	LRAR en date du 8 décembre 2016		X

Sont présents / absents & excusés :

Représentants du Comité Central d'Entreprise	Convoqué par	Présent	Absent & Excusé
Madame Nathalie COUVREUR	Lettre simple en date du 8 décembre 2016		X
Madame Evelyne DESCAMPS	Lettre simple en date du 8 décembre 2016		x
Madame Dominique HUZLER	Lettre simple en date du 8 décembre 2016		x
Monsieur Pascal RIVASSOU	Lettre simple en date du 8 décembre 2016	X	

Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

A TITRE ORDINAIRE

- . Nomination d'un Administrateur,
- . Pouvoir pour les formalités,

M

EC

Questions diverses.

Puis, Monsieur le Président ouvre la discussion. Le Président répond aux questions et donne des précisions complémentaires puis, les Actionnaires s'étant déclarés suffisamment informés, les résolutions suivantes sont mises aux voix.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire nomme Madame Chloé BEAUVALLET, née le 3 septembre 1973 à LA SEYNE SUR MER, de nationalité française et demeurant 82, Rue de la République à MEUDON (92190) en qualité d'administrateur pour un mandat de 4 ans qui prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Madame BEAUVALLET a d'ores et déjà déclaré accepter ce mandat pour le cas où il lui serait confié.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire des présentes, à l'effet de procéder aux formalités de publicité et de dépôt de la décision ainsi que pour mener à bien les formalités auprès du Registre du Commerce et des Sociétés et /ou de toute administration compétente.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture, par les membres du bureau.

Le Président du Conseil d'Administration

Monsieur Thierry MULLIEZ



Le Scrutateur

Monsieur Pierre Alain VIELVOYE



Le Secrétaire

Madame Emilie CIMENTI

